**ANNEXE 2**

**CRITERES DE QUALIFICATION ET DE SELECTION**

**I. QUALIFICATIONS REQUISES**

Pour l'évaluation des offres, l'ONUDI se basera sur les critères de qualification exigés pour les soumissionnaires en tant que première étape et, une fois qualifiés, ladite évaluation portera sur les critères d'évaluation pour la sélection du meilleur soumissionnaire qualifié en tant que deuxième étape. Les soumissionnaires doivent fournir avec leurs offres toutes les pièces justificatives nécessaires, telles que spécifiées dans les documents d’Appel d’Offres afin de prouver leur conformité aux qualifications exigées dans l’Appel d’Offre Veuillez noter que les offres soumises sans remplir les conditions et les documents requis de l’Appel d’Offres risquent d'être rejetées.

**I.1 QUALIFICATIONS OPERATIONNELLES**

**1. Certificat d'incorporation**

Le soumissionnaire doit être enregistré en tant qu'entité juridique autorisée à conclure des contrats pour la prestation de services / travaux et la fourniture des biens et équipements. À titre de preuve, le prestataire doit fournir une copie certifiée conforme de son certificat de d’enregistrement ou d'autres documents énonçant la base juridique de la compagnie.

Il est fortement recommandé de s'inscrire comme utilisateur des Nations Unies sur le Marché mondial des Nations Unies ([www.ungm.org](http://www.ungm.org)) avant de soumettre l'offre.

**2. Licences / Autorisations (le cas échéant)**

Le soumissionnaire doit fournir une copie des licences et / ou autorisations pertinentes, le cas échéant, permettant à l'entreprise d'exécuter les services / travaux requis.

**3. Normes reconnues de contrôle de qualité (le cas échéant)**

Le soumissionnaire doit indiquer s’il est en possession des systèmes / normes reconnues de contrôle de la qualité (ISO 9001, ou similaire) et doit joindre des certificats y relatifs.

**4. Conditions Financières**

Existence démontrée d'une comptabilité analytique pour les 3 dernières années.

Comptes présentés audités par un cabinet comptable reconnu.

Ratio de liquidité générale (= actif circulant /passif circulant) >1

Chiffre d'affaire moyen des 3 dernières années égal ou supérieur à 2 x le montant estimé des travaux du présent appel d'offre.

Capacité d'autofinancement = 1/4 des travaux du présent appel d'offre.

Le ratio de liquidité générale et le chiffre d'affaire moyen doivent-être calculés sur base des bilans comptables joints et le détail des calculs doivent-être joint.

La capacité d'autofinancement présentée doit-être calculée sur base des bilans comptables joints selon une des deux méthodes classiques et le détail des calculs doit-être joint.

**I.2 EXPERIENCE**

Expérience du soumissionnaire sur des projets similaires : Au moins quinze (15) ans dans les domaines relatifs au développement agricole.

**II. CRITERES D’EVALUATION**

Les offres seront évaluées en fonction des critères d'évaluation suivants:

**II. 1 CRITERES TECHNIQUES**

Compréhension et conformité aux exigences indiquées dans les Termes de Référence (TDR), y compris, mais non limités aux exigences suivants:

Exigences du soumissionnaire:

* La proposition du soumissionnaire doit démontrer son expérience dans les domaines relatifs au développement agricole tel que défini dans la Partie II -3 des TDR (avec au moins cinq (5) références de bonne fin de contrats similaires datant de moins de dix (10) ans et attestées par les institutions marocaines bénéficiaires;
* Le soumissionnaire opérant en dehors de la zone du projet doit avoir une représentation ou sous-traitance locale agréee par les administrations marocaines bénéficiaires des services ;
* La proposition du soumissionnaire doit contenir une note méthodologique avec un calendrier de mise en œuvre des activités au niveau de chaque Province;
* Le et les superviseurs assignés à la formation doivent posséder une expérience dans l’animation des formations similaires (fournir des références). Ils doivent être au nombre de cinq (5) cadres ayant chacun au moins dix (10) ans d’expérience  dans les domaines décrits dans la Partie II-2) des TDR;
* Le groupe de techniciens et formateurs est tenu d’appliquer les principes de pédagogie cités dans le para 1.2.h) des TDR. Le groupe devra être au nombre de huit (8) spécialisés dans les domaines de l’horticulture et de génie rural (soit quatre {4} techniciens par domaine) avec un minimum de cinq (5) ans d’expérience;
* L’entreprise devra disposer du personnel administratif suffisant pour la gestion des prestations ;
* L’entreprise devra disposer des moyens logistiques requis tel que définis dans le para 1.2 b) et c)  des TDR;
* Le personnel assigné au projet devra présenter leurs CV, copies légalisées des diplômes et soumettre un engagement écrit selon les Modèles 1 et 2 des TDR-(cfr. pages 17 et 18) ;
* Le prestataire devra avoir une bonne connaissance des provinces de Séfrou et d’Azilal tel qu’indiqué dans le para 1.2.h).

Moyens linguistiques :

* La langue officielle de communication est le français;
* Les documents qui seront fournis seront en français.

**II. 2 CRITERES COMMERCIAUX**

1. **PRIX/COUTS :** Coût global
2. **TERMES DE PAIEMENT :** Acceptation des termes de paiement proposés
3. **TERMES ET CONDITIONS CONTRACTUELS :** Acceptation des termes et conditions contractuels de l’ONUDI